Quelques questions pour mon e-commerce

Par **Morgane**, le **14/01/2008** à **20:02**

Bonjour,
je vais bientot avoir 18ans et je veux me lancer de l'e-commerce en vendant des Tshirt avec des motifs dessus.
Mais j'ai quelques questions avant de commencer:
Comment prouver a un graphiste qu'il touchera bien 5% sur les ventes des t-shirt avec son motif ?

A t on le droit de payer un graphiste 5% des ventes du ou des t-shirt vendus où il y avait le motif qu'il a créer ?

Si j'achete ce que produit le graphiste, j'ai donc les droits de l'image créée non ? et donc si un site d'un concurent prend un slogan qu'il y a sur des t-shirt de mon site je peux l'attaquer en justice ?

Peut on payer un ado de 16 ans ?

Peut on vendre des T-shirt en tant que particulier ? je pense vendre quand meme quelques t-shirt tous les mois.

Comment faire pour déclarer l'achat d'un motif pour mes Tshirt?

Merci beaucoup

Par **jeeecy**, le **14/01/2008** à **21:57**

Bonjour

[quote="Morgane":xxw0b9c3]Comment prouver a un graphiste qu'il touchera bien 5% sur les ventes des t-shirt avec son motif ?[/quote:xxw0b9c3]
par un contrat

[quote="Morgane":xxw0b9c3]A t on le droit de payer un graphiste 5% des ventes du ou des t-shirt vendus où il y avait le motif qu'il a créer ?[/quote:xxw0b9c3]
tant que le graphiste accepte, tout est question de négociation et de contrat

[quote="Morgane":xxw0b9c3]Si j'achete ce que produit le graphiste, j'ai donc les droits de l'image créée non ? et donc si un site d'un concurent prend un slogan qu'il y a sur des t-shirt

de mon site je peux l'attaquer en justice ?[/quote:xxw0b9c3]
non, tu n'as que le droit de diffusion de l'image créée par le graphiste par principe

mais encore une fois dans un contrat, tu peux y mettre tout ce que tu veux, il faut juste que tu te mettes d'accord avec le graphiste

[quote="Morgane":xxw0b9c3]Peut on payer un ado de 16 ans ?[/quote:xxw0b9c3]
c'est à dire? un ado de 16 ans peut-il créer une société, c'est ca?

[quote="Morgane":xxw0b9c3]Peut on vendre des T-shirt en tant que particulier ? je pense vendre quand meme quelques t-shirt tous les mois.[/quote:xxw0b9c3]
non tu feras des actes de commerce, achat en vue de la revente, et donc tu auras une activité commerciale

je te conseille d'aller voir un avocat pour répondre d'une manière plus précise à tes questions, et surtout assurer une garantie de responsabilité professionnelle

Jeeecy

Par **Morgane**, le **17/01/2008** à **18:55**

[quote:3rq87moy]par un contrat [/quote:3rq87moy]
Comment faire un contrat ?

[quote:3rq87moy]c'est à dire? un ado de 16 ans peut-il créer une société, c'est ca? [/quote:3rq87moy]
Non, puis-je payer un graphiste de 16 ans ? Lui faire un contrat comme tous les autres graphistes... 5% sur chaque vente ou il y a son motif.

merci

[/code]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés